

# CHEMIN TIFFIN

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT DES MESURES VISANT LA SÉCURISATION DU CHEMIN TIFFIN ENTRE LA RUE RIVERSIDE ET LE BOULEVARD DESAULNIERS



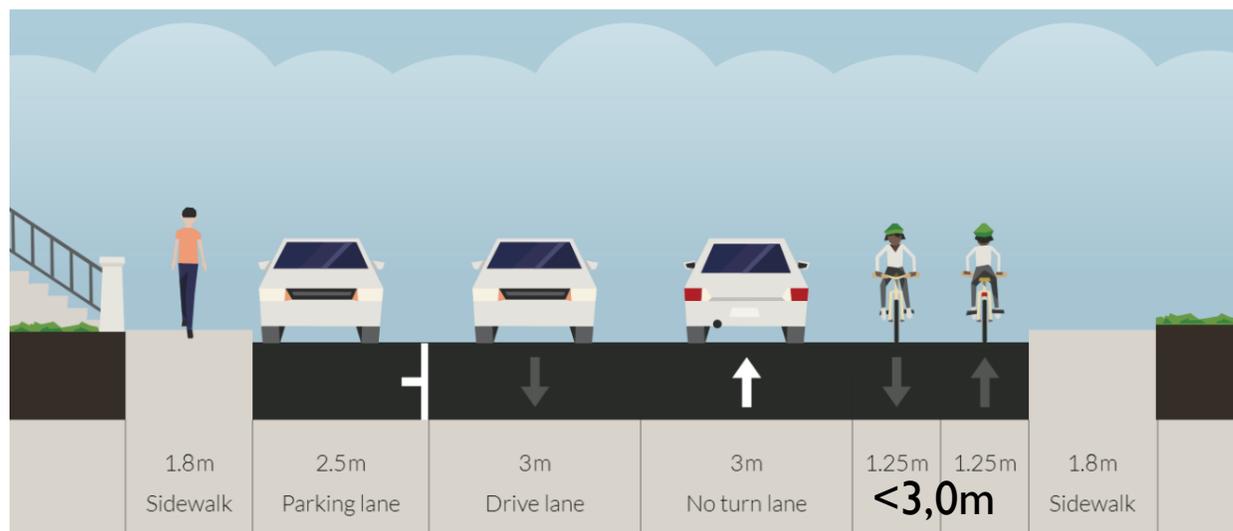
# MISE EN SITUATION ET LOCALISATION



## Segment visé

- Limite municipale Saint-Lambert/Longueuil
- 2 phases :
  - Phase 1 (1,1 km)
    - Entre la rue Riverside et le boul. Desaulniers
  - Phase 2 (1,6 km)
    - Entre le boul. Desaulniers et Saint-Charles

# OBSERVATIONS



- Largeur de la chaussée: 10,7 m à 11,0 m

- Aménagement cyclable non conforme
  - Largeur de la piste sous-standard (<3,0m)
  - Absence de séparation physique continue
  - Conflit aux arrêts d'autobus
  - Croisements nombreux avec intersections et entrées privées
  - Pavage en mauvais état
- Stationnement avec restrictions
- Présence de plusieurs écoliers

# OBSERVATIONS

## Caractéristiques du segment

- Longueur: 1,1 km (phase 1)
- Largeur de chaussée: 11,0 m
- 6 intersections,  $\pm$  70 entrées
- 3 circuits d'autobus (1, 2 et 54)
- 4 générateurs de déplacements importants :
  - 3 Collèges : Durocher, Notre-Dame-de-Lourdes et Charles-Lemoyne
  - CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf



# OBSERVATIONS

## Enjeux

- Aucune réfection prévue à court terme. Travaux majeurs prévus sur un horizon de 3 à 5 ans.
  - Intervention à prévoir à l'intérieur de la largeur de chaussée actuelle: 11,0 m
- Rétrécissement de la chaussée à 10,7 m devant les collèges Notre-Dame-de-Lourdes et Charles-Lemoyne
- Stationnement requis pour :
  - Zone de débarcadère - parents d'élèves des collèges
  - Résidents du secteur







## Débarcadères officiels

Chemin Tiffin  
(Côté Saint-Lambert)

→ Immobilisation interdite





## Débarcadères officiels

---

Chemin Tiffin  
(Côté Longueuil)

→ Immobilisation interdite  
(dans la voie cyclable)



Débarcadères officiels

Rues adjacentes



Débarcadère autobus scolaires

Rue Logan



Cohabitation conflictuelle

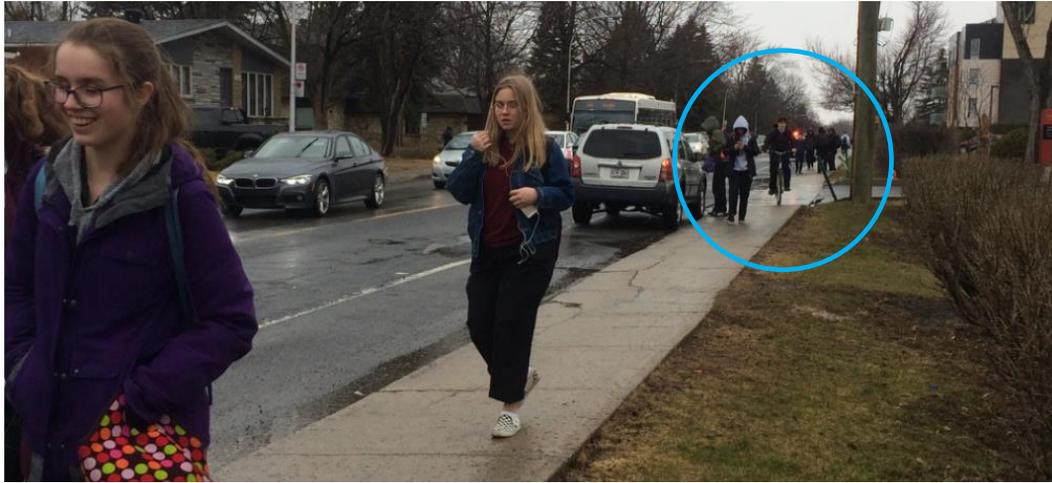
Chemin Tiffin



Cohabitation conflictuelle

Chemin Tiffin





# TYPES D'AMÉNAGEMENT

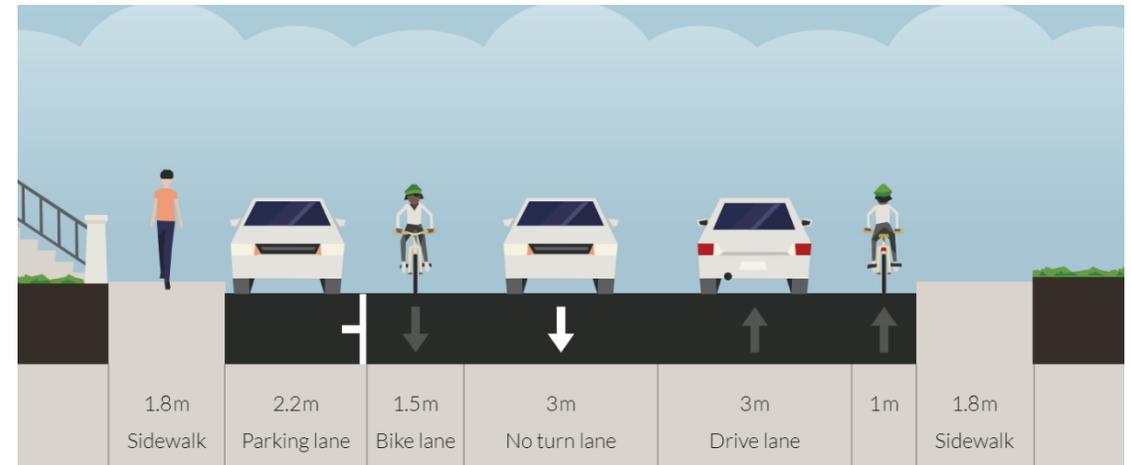
## CONCEPT # 1

### Sur l'ensemble du segment (largeur : 11,0 m)



- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort): 1,0 m
  - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

### Devant les collèges (largeur : 10,7 m)



- Zone de stationnement : 2,2 m ( norme = 2,5 m)
- Bande cyclable côté ouest : 1,5 m
- Bande cyclable côté est : 1,0 m (ne répond pas aux normes)
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

# TYPES D'AMÉNAGEMENT

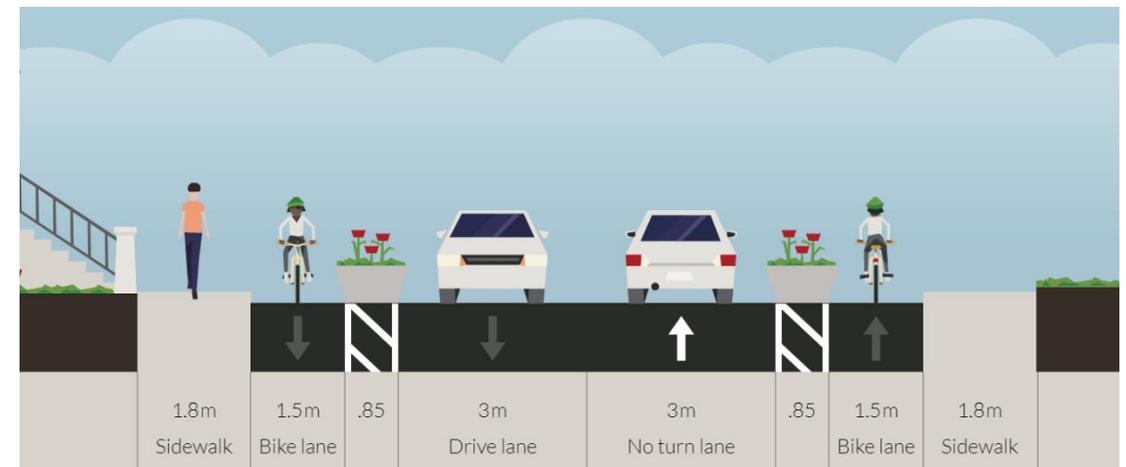
## CONCEPT # 2

### Sur l'ensemble du segment (largeur : 11,0 m)



- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort) : 1,0 m
  - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

### Devant les collèges (largeur : 10,7 m)

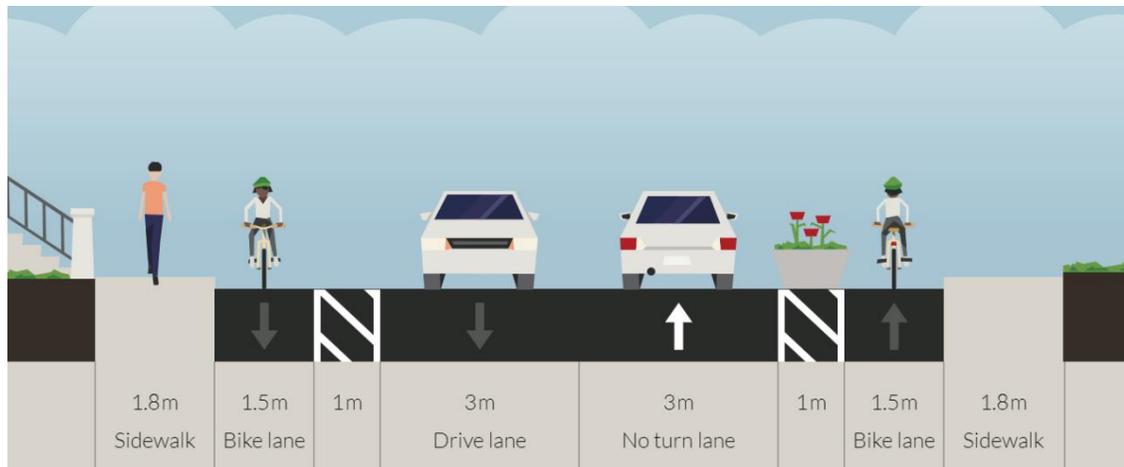


- Maintien du concept proposé
- Zone de débarcadère relocalisée sur les rues perpendiculaires

# TYPES D'AMÉNAGEMENT

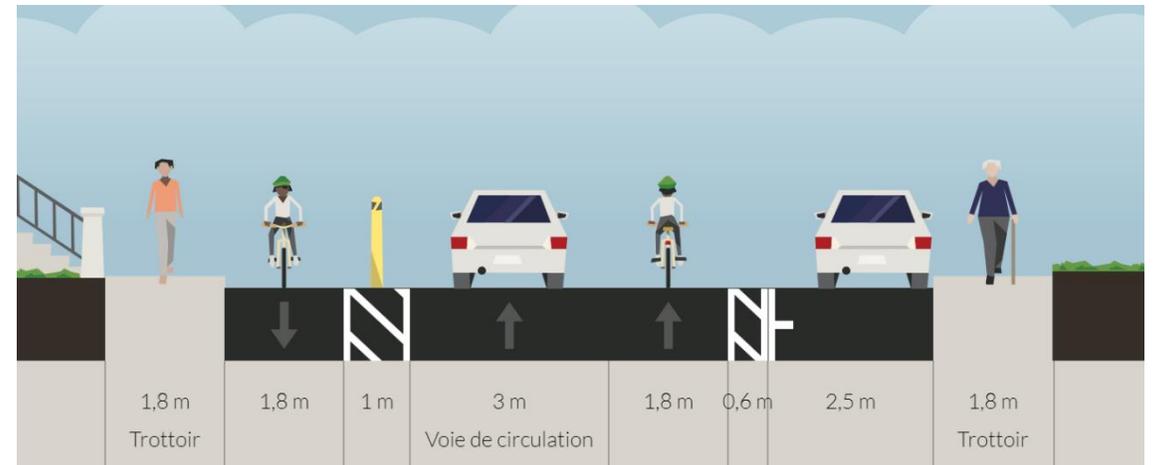
## CONCEPT # 3

### Sur l'ensemble du segment (largeur : 11,0 m)



- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort) : 1,0 m
  - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

### Devant les collèges (largeur : 10,7 m)



- Conversion en sens unique
- Zone de débarcadère disponible : 2,5 m
- Largeur des voies cyclables conformes : >1,5 m

# TYPES D'AMÉNAGEMENT

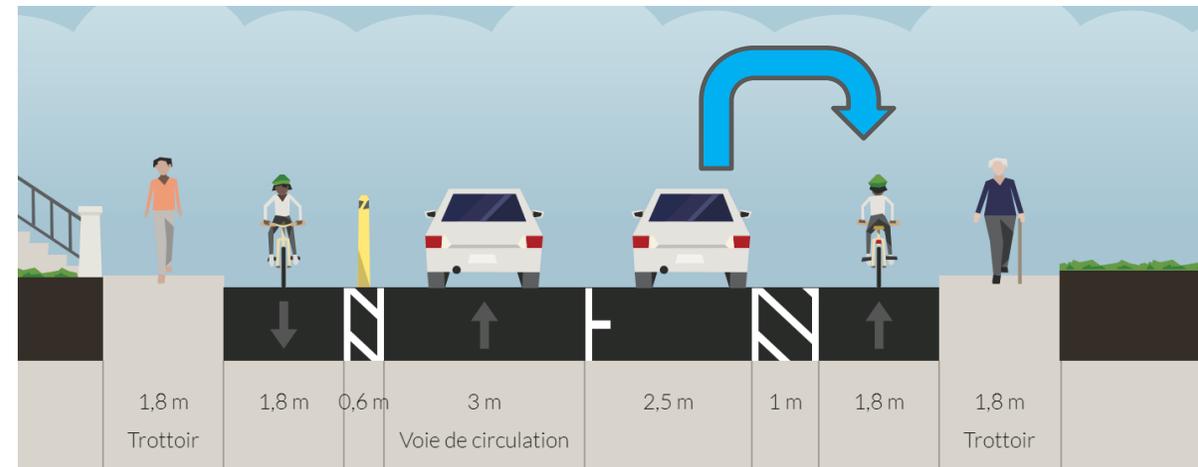
## CONCEPT # 3

### Sur l'ensemble du segment (largeur : 11,0 m)



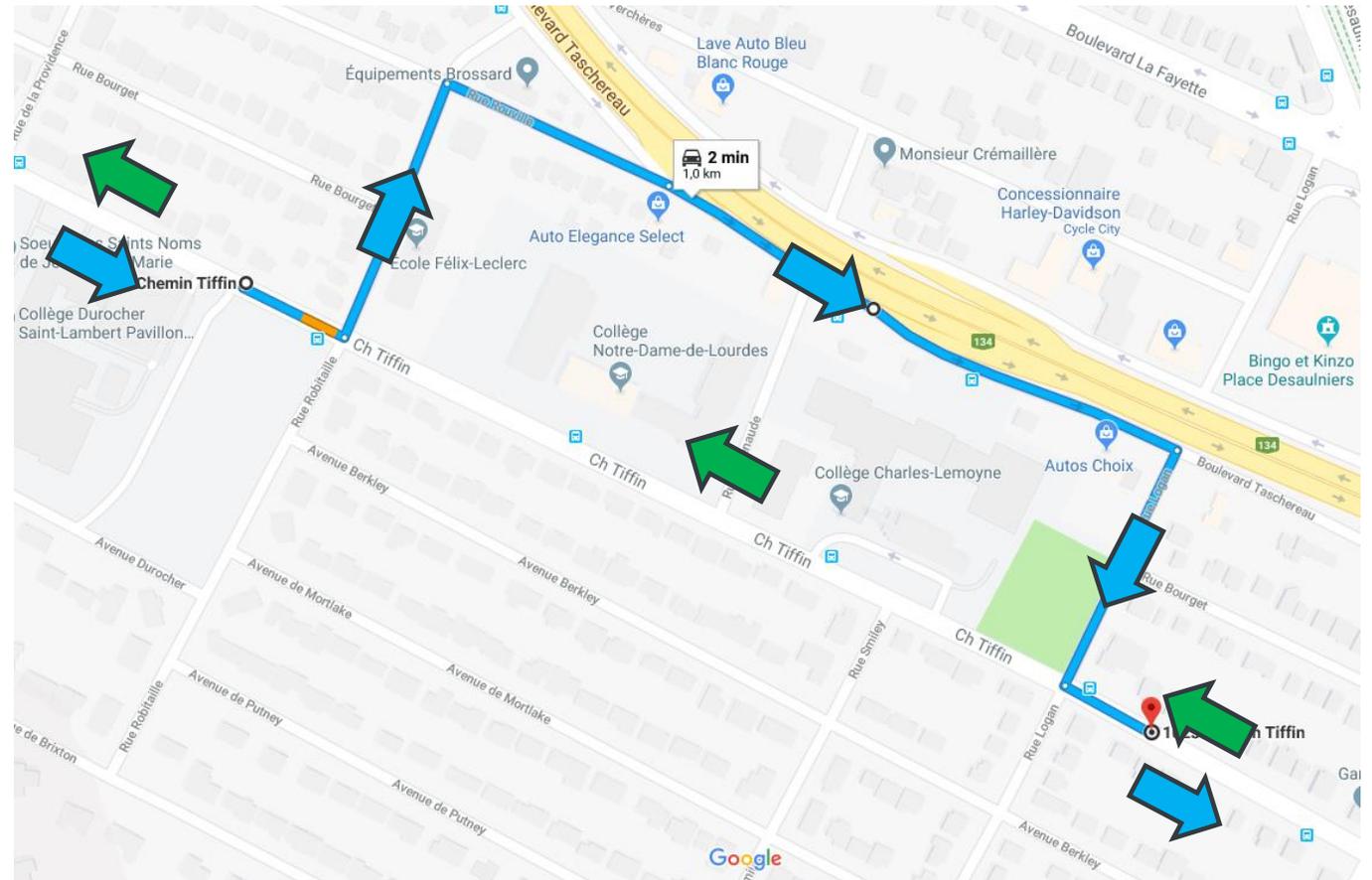
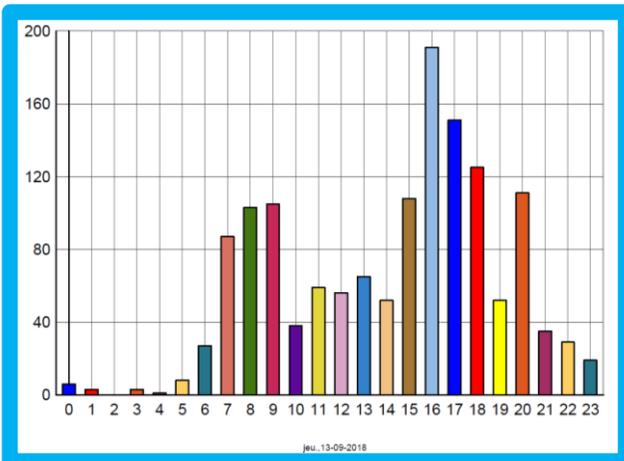
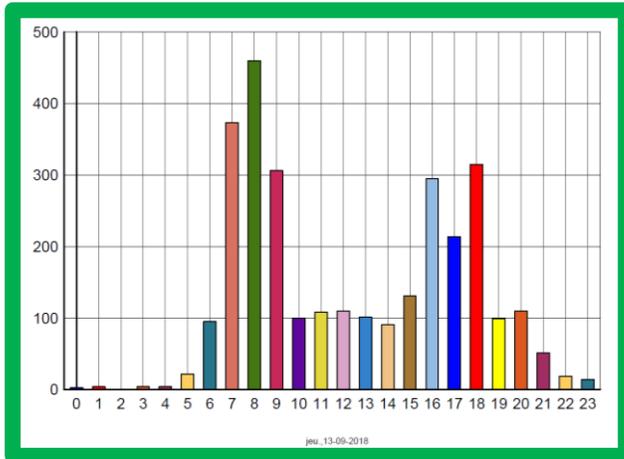
- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort): 1,0 m
  - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

### Devant les collèges (largeur : 10,7 m)



- Conversion en sens unique
- Zone de débarcadère disponible : 2,5 m
- Largeur des voies cyclables conformes : >1,5 m

# ÉVALUATION CONCEPT # 3



→ Détour de 350 m: 1,0 km au lieu de 650 m

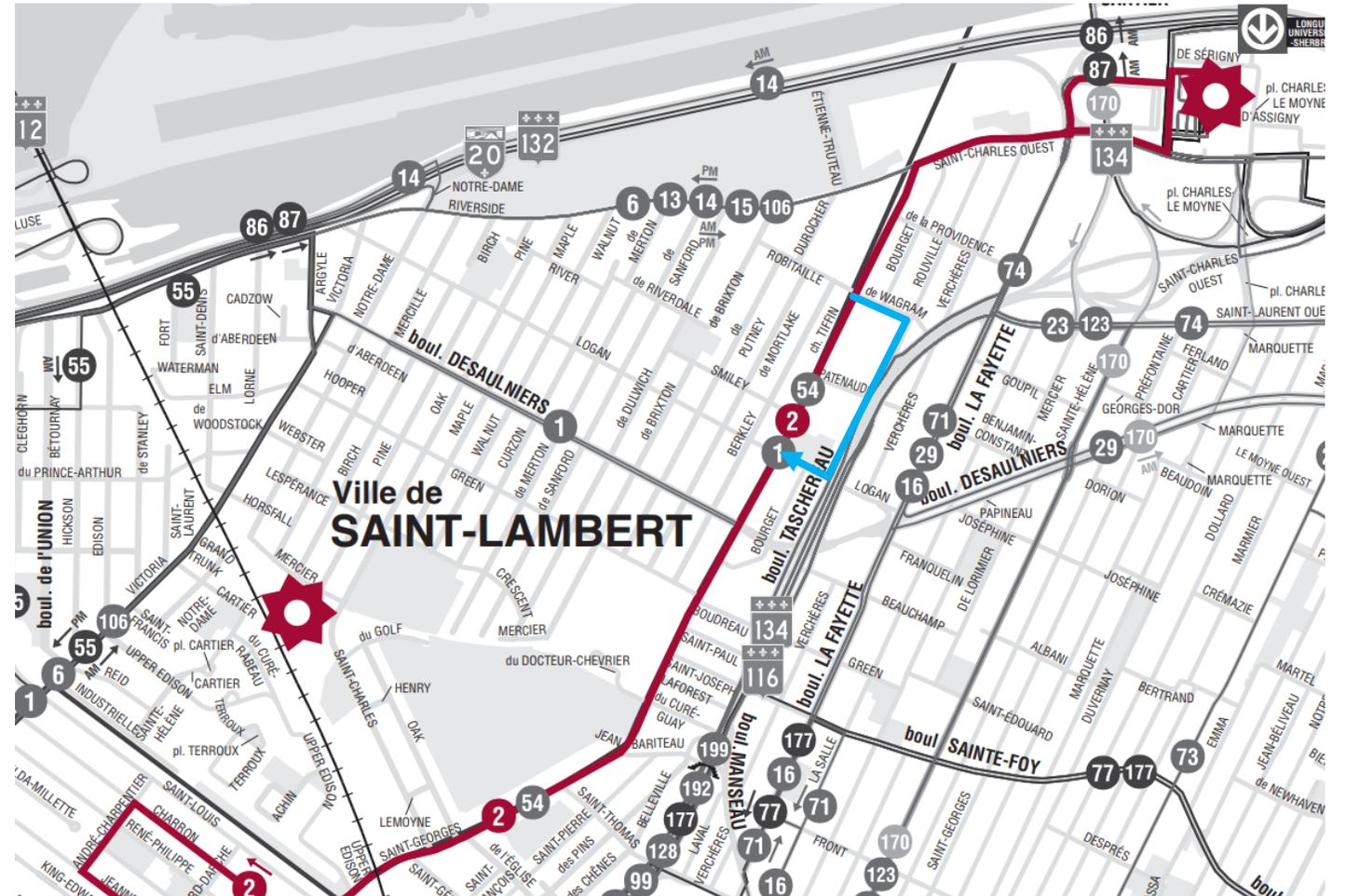


# ÉVALUATION CONCEPT # 3

## Enjeu 2:

- Détour à prévoir pour les autobus du RTL (lignes 2 et 54)

→ Validation requise auprès du RTL



# TYPES D'AMÉNAGEMENT

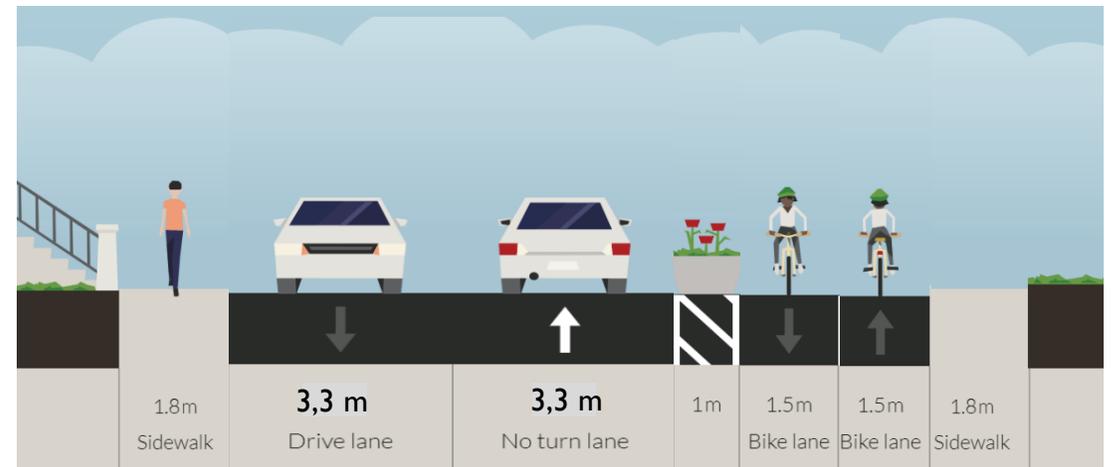
## CONCEPT # 4

### Sur l'ensemble du segment (largeur : 11,0 m)



- Largeur des voies cyclables conforme : 1,5 m
- Zone tampon additionnelle (↗ sécurité et confort) : 1,0 m
  - Avec ou sans bac à fleurs
- Voies de circulation maintenues à 3,0 m

### Devant les collèges (largeur : 10,7 m)



- Enlèvement du stationnement
- Zone de débarcadère relocalisée sur les rues perpendiculaires
- Largeur des voies cyclables conformes : >1,5 m (plusieurs entrées)
- Voies de circulation à plus de 3 m

# PROCHAINES ÉTAPES

- Statuer sur le choix du type d'aménagement
- Évaluation des circuits d'autobus par le RTL et Centre de services scolaires (pour l'option sens unique)
- Établir l'échéancier et l'estimation des coûts

À terme:

- Plan de communication (résidents, parents d'élèves, RTL, Centre de services scolaires)
- Entente inter-municipale (50/50)
- Échéancier de réalisation

# QUESTIONS ET DISCUSSIONS



Google Maps